

# **PROCES – VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2022**

## **NOMBRE :**

de conseillers en exercice : 14  
de présents : 10  
de votants : 12

## **CONVOCATION DU 30 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 4 octobre à 20h, le Conseil Municipal de CHUISNES s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques MAUPU, Maire, à la salle du conseil en mairie.

**Etaient présents :** M. Jacques MAUPU, Mme Jocelyne MÉNAGER, M. Didier GAUTIER, Mme Christelle BERTHELOT, M. Patrice FOURRÉ, Monsieur Jean-Christophe RETHO, Mme Céline LAUBY, Mme Jennyfer LOCHEREAU, M. Vincent DEGLOS, et M. Romain FILLETTE

**Etaient absents et excusés :** Mme Marie-Françoise DANIEL (a donné pouvoir à Mme Jocelyne MENAGER), Mme Floriane COLLAU (a donné pouvoir à M. Romain FILLETTE), Mme Florence NONIS et M. Matthieu CHEMINAIS.

**Secrétaire de séance :** Mme Jocelyne MENAGER

---

## **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du compte rendu du 30/06/2022.
2. Syndicats intercommunaux et Communauté de Communes.
3. Participation financière 2022 au FSL Logement.
4. Attribution du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales 2022.
5. Point sur le Contrat Régional de Solidarité Territoriale.
6. Projet de production d'énergie renouvelable.
7. Création d'un poste de vacataire (anglais).
8. Vente partielle de terrain chemin rural 106
9. Régularisation acquisition parcelle piste cyclable vers Landelles
10. Cotisation à la Fondation du Patrimoine.
11. Bilan de la rentrée scolaire.
12. Compte rendu des commissions.
13. Questions et informations diverses
  - Déploiement des compteurs communicants
  - Autorisation vente des calendriers de fin d'année
  - Réflexion sur les économies d'énergie.

---

Le Maire informe le conseil municipal de la naissance de Chloé le 8 septembre, fille d'Elisabeth BLUCHEAU, secrétaire chargée de l'accueil de la mairie.

---

Le compte rendu du 30 juin est adopté à l'unanimité.

---

**Syndicats Intercommunaux et Communauté de Communes :**

**CCEBP - Communauté de Communes entre Beauce et Perche :**

Le Maire informe le Conseil Municipal des différents points importants présentés à l'ordre du jour du conseil communautaire du lundi 12 septembre :

- Transfert de la télécabine médicale installée à Le Favril vers le pôle enfance de Courville.
- Adoption de la répartition du FPIC 2022.
- Point sur les dossiers du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2023-2029.
- Vente d'un terrain de la zone d'activité de Courville à l'entreprise RASORI.

---

## **PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) 2022.**

### **Délibération n° 54-2022**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des aides relatives au logement apportées par le FSL, à l'unanimité :

- Décide de participer au financement du FSL sachant que la participation de la commune s'établira à 27 € (9 logements).
- Autorise le Maire à procéder au versement de cette participation.

---

## **FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES 2022 : REPARTITION.**

### **Délibération n° 55-2022**

Le Maire expose :

Le territoire de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche va bénéficier, à nouveau cette année, du F.P.I.C. (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) pour un montant prévu à hauteur de 610 910 €. Ce sujet était à l'ordre du jour de la Commission des Finances et de la Conférence des Maires du 5 septembre dernier. Dans ce cadre, il a été confirmé la volonté politique de maintenir une solidarité communautaire et il est donc proposé une répartition de ce FPIC et notamment de la part E.P.C.I. dans les mêmes conditions que depuis 2019.

La répartition serait la suivante :

Nom commune	Proposition
<b>Bailleau-le-Pin</b>	<b>39 189 €</b>
<b>Billancelles</b>	<b>13 370 €</b>
<b>Blandainville</b>	<b>11 104 €</b>
<b>Cernay</b>	<b>4 908 €</b>
<b>Charonville</b>	<b>13 478 €</b>
<b>Les Chatelliers-Notre-Dame</b>	<b>6 241 €</b>
<b>Chuisnes</b>	<b>32 601 €</b>
<b>Courville-sur-Eure</b>	<b>53 213 €</b>
<b>Epeautrolles</b>	<b>6 586 €</b>
<b>Ermenonville-la-Petite</b>	<b>7 055 €</b>
<b>Le Favril</b>	<b>15 288 €</b>
<b>Fontaine-la-Guyon</b>	<b>40 180 €</b>

<b>Friaize</b>	<b>12 565 €</b>
<b>Fruncé</b>	<b>13 919 €</b>
<b>Illiers-Combray</b>	<b>59 534 €</b>
<b>Landelles</b>	<b>18 977 €</b>
<b>Luplante</b>	<b>13 866 €</b>
<b>Magny</b>	<b>20 783 €</b>
<b>Marchéville</b>	<b>15 764 €</b>
<b>Méréglise</b>	<b>5 468 €</b>
<b>Montigny-le-Chartif</b>	<b>18 901 €</b>
<b>Mottereau</b>	<b>6 662 €</b>
<b>Orrouer</b>	<b>12 432 €</b>
<b>Pontgouin</b>	<b>39 638 €</b>
<b>Saint-Arnoult-des-Bois</b>	<b>27 150 €</b>
<b>Saint-Avit-les-Guespières</b>	<b>14 270 €</b>
<b>Saint-Denis-les-Puits</b>	<b>6 216 €</b>
<b>Saint-Eman</b>	<b>5 551 €</b>
<b>Saint-Germain-le-Gaillard</b>	<b>13 842 €</b>
<b>Saint-Luperce</b>	<b>26 316 €</b>
<b>Le Thiulin</b>	<b>15 748 €</b>
<b>Vieuvicq</b>	<b>15 197 €</b>
<b>Villebon</b>	<b>4 898 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>610 910 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la répartition du F.P.I.C. 2022 pour le territoire de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche telle que présentée.

---

Le Maire informe que le dossier d'aménagement de l'espace public situé derrière l'Eglise a été retenu par la communauté de communes pour être présenté au Conseil Régional dans le cadre du Contrat Régional de la Solidarité Territoriale (CRST) 2023-2029. Le montant des travaux est estimé à 282 105 € HT et la subvention sollicitée auprès de la Région Centre Val de Loire de 40 % est 112 842 €.

---

**PROJET DE RESTAURATION DE LA MARE DE BEAUMONT / DEMANDE D'INSCRIPTION AU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE DES TERRITOIRES (CRST) 2023-2029, A LA THEMATIQUE BIODIVERSITE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE**

**Délibération n° 56-2022**

Le Maire expose :

Le nouveau Contrat Régional de Solidarité Territoriale débutera en 2023/2029 prévoit une thématique spécifique biodiversité pour un montant de subvention de 109 000 €.

Le Maire propose de présenter le dossier de restauration de la mare de Beaumont qui s'inscrit dans la fiche n°31 « Stratégie Régionale pour la Biodiversité ».

Ce dossier a déjà fait l'objet d'un devis réalisé par l'EURL Matthieu CHEMINAIS pour un montant de 7 790 € HT. La subvention envisagée de la Région Centre-Val de Loire au taux de 80 % s'élève à 6 232 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Autorise le Maire à présenter ce dossier dans le cadre du nouveau Contrat Régional de Solidarité Territorial 2023-2029 à hauteur de 7 790 € HT de projet.

---

Le Maire informe les conseillers du projet de production d'énergie renouvelable par l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les parcelles communales situées à la limite de Friaize sur 2,5 ha. Pour que le projet soit viable il faudrait une superficie totale de 7 à 8 ha.

Monsieur Fillette souhaite que ce point soit revu au prochain Conseil Municipal afin d'avoir l'avis de tous les conseillers et se propose de contacter la mairie de Crucey Villages qui possède le plus grand parc de panneaux photovoltaïques d'Eure-et-Loir.

---

## **CREATION D'UN POSTE DE VACATAIRE SUR LE TEMPS PERI-SCOLAIRE DU MIDI.**

### **Délibération n° 57-2022**

Le Maire expose :

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir un poste de vacataire pour recruter un agent encadrant les cours d'anglais ludiques du midi, 2 fois par semaine (les jeudis et vendredis) entre 12h et 13h30 soit 3 h/semaine scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➤ D'autoriser le maire à recruter 1 agent vacataire à compter du 07/11/2022. Sa rémunération sera de 30 € la vacation d'une heure et demie, pour l'activité anglais ludique lors de la pause méridienne,

➤ Dit que les crédits au chapitre 012 sont suffisants au budget communal 2022.

---

Le Maire informe qu'un parent d'élève (informaticien et télé-travaillant chez lui) se propose de donner des cours d'anglais ludiques bénévolement. Une proposition lui sera faite pour venir les lundis et mardis de 12h à 13h30 en fonction des besoins.

De plus, Madame BERTHELOT Christelle signale que la commune recherche des bénévoles afin d'encadrer les études surveillées du soir de 17h à 18h.

---

## **AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE EN DIRECTION DE LANDELLES / ACQUISITION DU TERRAIN DE MADAME HALAY CHANTAL.**

### **Délibération n° 58-2022**

Le Maire expose :

Dans le cadre de l'aménagement d'une piste cyclable et piétonne entre le bourg de Chuisnes et Landelles, la commune doit acquérir une bande de 6 m de large le long de la RD 108.

La négociation menée auprès de Madame HALAY Chantal pour la parcelle cadastrée G n°593 d'une superficie de 246 m<sup>2</sup>, a abouti à un accord amiable sur les bases des indemnités suivantes :

- valeur vénale : 1,50 € le m<sup>2</sup>
- indemnité compensatrice : 0,50 € le m<sup>2</sup>

Cette parcelle ne possède pas d'exploitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise l'acquisition de l'emprise de 246 m<sup>2</sup> environ nécessaire à l'aménagement d'une piste cyclable et piétonne entre le bourg de Chuisnes et Landelles pour un montant de 492 €.
- Autorise le Maire à signer l'acte à intervenir pour cette acquisition.

---

## **AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE EN DIRECTION DE LANDELLES / ACQUISITION DU TERRAIN DE MONSIEUR BATAILLE CLAUDE.**

### **Délibération n° 59-2022**

Le Maire expose :

Dans le cadre de l'aménagement d'une piste cyclable et piétonne entre le bourg de Chuisnes et Landelles, la commune doit acquérir une bande de 6 m de large le long de la RD 108.

La négociation menée auprès de Monsieur BATAILLE Claude pour la parcelle cadastrée G n°591 d'une superficie de 149 m<sup>2</sup>, a abouti à un accord amiable sur les bases des indemnités suivantes :

- valeur vénale : 1,50 € le m<sup>2</sup>
- indemnité compensatrice : 0,50 € le m<sup>2</sup>

Cette parcelle ne possède pas d'exploitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise l'acquisition de l'emprise de 149 m<sup>2</sup> environ nécessaire à l'aménagement d'une piste cyclable et piétonne entre le bourg de Chuisnes et Landelles pour un montant de 298 €.
- Autorise le Maire à signer l'acte à intervenir pour cette acquisition.

---

## **ADHESION ET COTISATION A LA FONDATION DU PATRIMOINE**

### **Délibération n° 59-2022**

Le Maire expose :

Créée en 1996, et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine a reçu pour mission de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine de proximité le plus souvent non protégé par l'État au titre des monuments historiques.

Pour mener à bien cette mission, la Fondation a une organisation décentralisée avec une délégation dans chaque région lui permettant d'être au plus près des acteurs locaux.

La délégation régionale apporte son soutien à des porteurs de projets publics et privés dans la restauration de leur patrimoine. Elle est à nos côtés pour agir et mener les actions en faveur du patrimoine de proximité. En adhérant à la Fondation du patrimoine en Eure-et-Loir, nous soutenons la restauration du patrimoine de notre région et participons à la création d'emplois locaux ainsi qu'à la sauvegarde des savoir-faire artisanaux.

Les biens éligibles sont :

- les biens patrimoniaux les plus caractéristiques du milieu rural (moins de 2000 habitants) comme les fermes, granges, maisons de village, petits manoirs ruraux, etc.
- tous les biens patrimoniaux non habitables comme les fontaines, puits, pigeonniers, fours à pain, etc...
- les biens patrimoniaux situés dans des sites patrimoniaux remarquables.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adhérer à la Fondation du Patrimoine et de payer la cotisation de 120 € par an.
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

---

### **BILAN DE LA RENTRÉE SCOLAIRE :**

➤ Bilan de la rentrée scolaire fait par Mme BERTHELOT :  
118 élèves répartis sur 5 classes suite à la fermeture d'une classe au 1<sup>er</sup> septembre 2022. La nouvelle directrice est Mme GAREL DIETSCH et sa journée de décharge administrative est le lundi. Madame LERIN Noémie, nouvelle enseignante est arrivée, elle aura en charge les MS/GS et sera assistée par Madame LATOUCHE Gwenaëlle - fonction ATSEM à mi-temps.  
Monsieur DEGLOS Vincent demande si la dérogation auprès de la Région Centre pour le Transport scolaire a été faite afin de rétablir l'arrêt à Beauchêne.

### **COMPTE-RENDU DE LA COMMISSIONS FETES ET CEREMONIES :**

➤ Commissions fêtes et cérémonies présentée par Mme MENAGER Jocelyne :

La commission s'est réunie début septembre afin d'organiser le banquet communal du 11/11 et l'arbre de Noël du 10/12.

Pour la commémoration du 11/11, la cérémonie sera réhaussée par le groupe Black and White Brass Band de Landelles à 11h45. Concernant le banquet, les invitations aux habitants de plus de 65 ans seront distribuées prochainement avec le Chuisnes Express d'octobre.

Pour l'arbre de Noël, cette année il n'y aura pas de spectacle dans la salle mais une animation interactive avec un parcours semi-sportif et culturel avec des cartes à jouer en famille.

➤ Vœux du Maire prévu le 14/01/2023 à 18h.

➤ Point sur le festival la Grande Ballade : très positif avec une fréquentation de plus de 380 personnes sur les 2 jours.

➤ Marché fermier organisé par la communauté de communes entre beauce et perche serait à reconduire en 2023. Les balades en calèche ont eu un franc succès.

➤ Un concert de Gospel est envisagé le jour de la Trinité le 04/06/2023.

➤ Le Bien Aller Eurélien propose un concert à l'église avec entrée payante pour les 20 ans de l'association.

---

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Déploiement des compteurs communiquant Linky prévu en mars 2023.
  - La société SEPUR en charge de la collecte des Ordures Ménagères et du tri sélectif demande l'autorisation de vendre des calendriers. Accord du conseil municipal.
  - Commission travaux : une réunion sera programmée afin de réfléchir sur des économies d'énergie de chauffage dans les bâtiments communaux (illumination de Noël, éclairage public etc...)
  - Pose des poteaux empêchant le stationnement rue Jean Moulin devant l'habitation de M. Luxereau. Monsieur Romain Fillette demande pourquoi à cet endroit et pas ailleurs. Il s'agit d'un problème de visibilité pour les véhicules qui sortent de l'impasse
  - Monsieur Vincent Deglos souhaite que les réparations des fuites d'eau potable soient réalisées plus rapidement. Difficile en période de vacances car fermeture des entreprises.
  - Le remplacement des menuiseries extérieures de la mairie est programmée semaine 50.
- 

Séance levée à 22h45.

Fait et délibéré à Chuisnes, le 04/10/2022

Le Maire,

Les Conseillers,

La Secrétaire,